

Le Festival ASTROPOLIS aura lieu sur notre commune du samedi 4 juillet à 18 h au dimanche 5 juillet à 8 h.

À cette occasion, et comme chaque année, des mesures de circulation et de stationnement exceptionnelles seront mises en place. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et comptons sur la compréhension de l'ensemble des usagers (voir plan d'accès au verso).

STATIONNEMENT

Du mercredi 1^{er} juillet à 9 h et jusqu'au mardi 7 juillet à 18 h, stationnement interdit route de Keroual Vraz au droit du Manoir de Keroual sur une longueur de 30 mètres.

Du jeudi 2 juillet à partir de 17 h et jusqu'au lundi 6 juillet à 12 h, stationnement de tout véhicule interdit :

- ◆ sur les voies d'accès au manoir de Keroual, depuis la RD5 au lieu-dit « Keroual Bian - Croix de Keroual »,
- ◆ sur les voies d'accès au manoir de Keroual, depuis la RD 105 aux lieux-dits « Croix Rouge » et « Croix Blanche » y compris rue des Elfes, rue de la Croix Rouge, route de Keroual Vraz (vers la crêperie),
- ◆ rue de la Fée Morgane, impasse de la Redoute, lieu-dit Kérouldry (le long des pistes cyclables) et lieu-dit Guerven (au-devant de la propriété Guillem),
- ◆ sur la VC n° 4 (route de Kervaly) réservée pour l'accès piéton des festivaliers,
- ◆ sur la VC n°1 (route de Pont-Cabioch),
- ◆ sur la route d'accès au lieu-dit « La Villeneuve » menant à l'établissement de la Marine nationale,
- ◆ sur les voies d'accès aux lieux-dits Mezantellou et Castelmein,
- ◆ au droit des Ets Rolland – ZI du Buis,
- ◆ sur le parking du Fort de Penfeld, sur les parkings de Kerlidien et de Kervaly situés sur la Route de Kervaly.

Du samedi 4 juillet à 18 h au dimanche 5 juillet à 11 h, des zones de dépose et de reprise des clients seront réservées aux taxis à l'intérieur du Parc des Expositions, autour du rond-point.

Du jeudi 2 juillet à partir de 16 h et jusqu'au lundi 6 juillet à 15 h :

- **RD5 : stationnement de tout véhicule interdit**
- **RD105 : stationnement de tout véhicule interdit** des deux côtés de la chaussée entre l'intersection avec la route de Pont-Cabioch et l'entrée du bourg de Guilers.

Les véhicules se trouvant en stationnement irrégulier seront enlevés par une entreprise spécialisée dans le dépannage automobile et **déposés en fourrière, aux frais de leurs propriétaires au tarif départemental.**

Du vendredi 3 juillet à 17 h et jusqu'au dimanche 5 juillet à 11 h, l'alvéole aménagée au droit du 19, rue Alexandre Lemonnier est réservée au stationnement d'un bus de réserve.

Du samedi 4 juillet à 8 h et jusqu'au dimanche 5 juillet à 19 h, stationnement interdit sur le parking du Moulin. En dehors de cette période (travaux d'aménagement de la zone en toute sécurité), les clients de la crêperie « Chez Raymonde » pourront y accéder.

CIRCULATION

Du samedi 4 juillet à 12 h au dimanche 5 juillet à 20 h, circulation interdite à tous véhicules, à l'exception des riverains et de l'organisation :

- sur la VC n° 1 (route de Pont Cabioch) à l'exception des riverains. Déviation des véhicules soit par la RD 5, soit par la RD 105 puis Route du Styvel,
- sur la VC n° 4 (Route Kervaly) à l'exception des riverains, jardins familiaux et organisation : déviation des véhicules par la RD 5,
- sur la route de la Villeneuve, à l'exception des riverains, des militaires du Centre Marine de la Villeneuve,
- sur la Route de la Croix Rouge jusqu'au Manoir de Keroual à partir de la RD 105,
- route du Styvel, neutralisation de la circulation des véhicules d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3.5 tonnes dans les 2 sens de la circulation (sauf desserte riveraine),
- l'accès au Bois de Keroual par le chemin forestier de Castelmein, à partir de la RD5, sera réservé uniquement aux véhicules de secours médical et d'incendie.

Pendant la durée du festival, l'accès aux parkings du festival par le chemin forestier de Keroual Bian/Croix de Keroual sera autorisé aux organisateurs, médias, institutionnels et marchands ambulants dûment autorisés par les organisateurs.

Du jeudi 2 juillet à 16 h au jeudi 9 juillet à 9 h : interdiction de tourner à gauche, sur la RD 5, au lieu-dit Croix de Keroual en direction de Keroual.

Du jeudi 2 juillet à 16 h au lundi 6 juillet à 10 h, sur la RD n° 5, dans le sens Saint-Renan vers Brest, du giratoire de Coat-Mez (début de la zone de rabattement), neutralisation de la voie lente (réservée aux services de secours et aux services de navettes des festivaliers). La circulation des usagers se rendant au festival ou au centre-ville de Brest s'effectuera sur la voie de gauche.

Du samedi 4 juillet à 14 h au dimanche 5 juillet à 16 h, circulation des véhicules interdite sur la RD 105 dans les deux sens de circulation de la route du Styvel au giratoire de Kerjean (sauf Bibus et riverains) :

- déviation des usagers en provenance de Brest (Saint Pierre) par la route du Styvel puis la route de la Trinité,
- déviation des usagers en provenance du bourg de Guilers par la route de la Trinité puis la route du Styvel.

Du jeudi 2 juillet au vendredi 10 juillet au plus tard, implantation d'une signalisation « STOP » au carrefour de la RD 5 avec le chemin piétonnier de Keroual Bihan qui sera utilisé une fois aménagé en voie publique provisoire, ouverte à la circulation des véhicules afin de permettre le déroulement du Festival Astropolis.

Du vendredi 26 juin à 9 h au mercredi 9 juillet à 18 h, à partir de la Croix Kéroual, circulation des véhicules interdite sur la route de Kéroual Bihan menant au site de Keroual à l'exception des riverains et organisation.

VITESSE

Du samedi 4 juillet à 9 h au dimanche 5 juillet à 20 h, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h sur les **voies d'accès au Manoir de Keroual.**

Du jeudi 2 juillet à 16 h au lundi 6 juillet à 16 h, la vitesse des véhicules sera réglementée de la façon suivante :

- **RD 5** : la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h :
 - dans le sens Brest/Saint-Renan du rond-point du Guerven au rond-point de Coat-Mez,
 - dans le sens Saint-Renan/Brest, de la bretelle d'accès à la RD 105 au rond-point du Guerven ainsi que sur la bretelle d'accès à la RD 105.
- **RD 105** : la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h entre l'intersection avec la route de Pont-Cabioch et l'entrée du bourg de Guilers.

ARRÊTS DE BUS – Ligne 12

Le samedi 4 juillet il n'y aura pas d'arrêt commercial entre l'arrêt Le Bergot (plateforme multimodale Bellevue) et Guilers à partir de 17 h 30 et jusqu'à la fin du service.

Le Dimanche 5 juillet, les bus circuleront normalement à partir de 10 h.